

Communiqué à la presse du Service de la Pêche (Administration des Eaux et Forêts)

L'Administration des Eaux et Forêts, Service de la pêche, communique ce qui suit :

"L'écrevisse à pattes rouges (Astacus astacus L.), victime de la peste de l'écrevisse, de la détérioration de son milieu de vie (pollutions, curage ...) et localement d'une pêche trop intensive, a fortement régressé dans nos eaux.

Des études, toujours en cours, permettront de situer avec précision où subsistent les quelques populations relictées. Tout renseignement à ce sujet est précieux et peut être communiqué au Service de la pêche, Chemin de Potisseau 48, 5150 Wépion.

Par ailleurs des essais d'élevage et de repeuplement d'écrevisses à pattes rouges ont lieu en Wallonie, avec l'accord et le financement du Ministère de la Région Wallonne.

Pour que ces essais, conduits méthodiquement par des scientifiques, aient des chances d'aboutir il est indispensable d'éviter des repeuplements anarchiques, surtout s'il s'agit d'espèces étrangères.

Il est dès lors indispensable qu'aucun déversement d'écrevisses en eaux libres ne soit effectué sans avoir obtenu au préalable l'autorisation du Service de la pêche (voir adresse ci-dessus).

L'introduction intempestive d'espèces étrangères pourrait conduire à l'extermination complète des rares populations d'écrevisses à pattes rouges subsistant encore en Wallonie et anéantir tout espoir de revoir l'écrevisse indigène se multiplier dans nos ruisseaux et étangs".